

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2022

Le Onze Avril de l'an deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal de la Mairie de Branne, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Éric NICOINE, Olivier JONQUIERE, Estelle BARAT (départ à 19h30), Léo GERVILLE-REACHE, Didier GODFROY, Philippe SARRAUTE (arrivé à 18h03), Isabelle HENRY, Serge MAUGEY

Pouvoirs :

Stéphane COLOZZI procuration à Léo GERVILLE-REACHE

Ana MIRADA-GRELOT procuration à Philippe SARRAUTE

Marie-José HOUDRY procuration à Didier GODFROY,

Absent : néant

Invité : Monsieur LAFFITTE Conseiller aux décideurs locaux

A été désignée secrétaire de séance : Véronique PARSAT

Madame le Maire ouvre la séance à 18H00 et constate que le quorum est atteint.

18h03, arrivée de Philippe SARRAUTE.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal du 05 Avril 2022.

M. Didier GODFROY demande la parole et exprime qu'il souhaite apporter des précisions sur le fait que la situation actuelle des sangliers ne peut perdurer dans le temps (en référence au fait qu'il n'y avait pas de sanglier lors de la dernière battue).

Il précise que la responsabilité revient surtout à l'ACCA.

En parallèle, ayant reçu procuration Marie-José Houdry, il procède à la lecture du courrier reçu de sa part, n'approuvant pas le compte rendu du conseil municipal précédent pour les motivations suivantes :

« Je suis absente à ce conseil pour cause de COVID. Attendu que 2 conseils municipaux se succèdent les 5 et 11 avril et que nous recevons ce matin du 11 le compte-rendu validé par Mme le Maire, je n'ai d'autre choix que de demander à M. Didier GODFROY qui me représente ce soir de lire mes commentaires. Copie en a été adressée à Mme Marie-Christine FAURE et Mme Ludivine BAILLY.

Je ne valide pas le compte-rendu qui nous a été adressé pour les raisons suivantes :

- **Questions diverses** : les deux battues aux sangliers
- J'aimerais qu'il soit fait état que M. Didier GODFROY a présenté un dossier circonstancié et précis sur l'ensemble des démarches qui ont abouti à la tenue de cette battue administrative, ainsi que des conditions de la tenue de la première battue, informant en cela le conseil municipal qui ne l'était pas jusqu'alors, alors même que des administrés sont venus s'en plaindre en mairie.
- - Que le terme utilisé « d'échange » dans le compte-rendu, à ce sujet, m'apparaît édulcoré, alors même, que ces faits étaient rapportés poliment dans leur forme (comme peut en attester l'enregistrement) et qu'ils ont suscité des commentaires totalement déplacés sur le fond et la forme.
- (Il est évident que je ne prends absolument pas position sur le fond)

- Ce sont des manquements au Code de déontologie comme le rappelle le 1er article de la Charte de l'Elu :
- à savoir : la dignité, l'impartialité, le respect entre élus, etc...

Je déplore que Mme le Maire, en cette occasion, n'ait pas fait ce rappel comme cela est son rôle et je remercie Mme BAILLY d'être intervenue. Le respect de ces règles pourrait permettre à l'avenir de vrais débats de fond et éviter le spectacle navrant que nous avons donné à la personne présente »

Le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

Abstentions : 1 Contre : 1 Pour : 13

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et remercie M. Laffitte, conseiller aux décideurs locaux, de sa présence.

Vote du Compte de Gestion 2021
 Vote du Compte Administratif 2021
 Délibération de l'affectation du résultat 2021
 Vote des 2 Taxes 2022
 Vote du BP 2022
 Questions diverses

1/ Vote du Compte de Gestion 2021

Mme Bailly Ludivine, DGS, procède à la lecture du compte de gestion 2021.
 M. Léo Gerville-reache demande si le compte de gestion reflète le CA 2021.
 M. Laffitte répond par l'affirmative.

M. Maugey précise qu'il aura des questions sur la philosophie générale des finances budgétaires et demande à M. Laffitte s'il sera possible d'y répondre. M. Laffitte répond par l'affirmative.

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 15

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du Compte Administratif 2021

M. Laffitte donne lecture de l'analyse financière 2021 de la commune de Branne et explique que la commune a une gestion financière saine, son endettement est faible.

M. Serge Maugey interroge M. Laffitte sur la rubrique « charges de personnel » qu'il estime conséquente annonçant une moyenne de dépenses de 700 000 €, sollicite son avis à ce sujet, les comparaisons avec les communes de strates identiques (Lussac, Pellegrue, Rauzan), quelles sont les possibilités pour réduire ces coûts ?
 Mme Bailly précise en parallèle que le coût exact toutes charges confondues s'élève à 596 157.18€, ce que confirme M. Laffitte.
 M. Serge Maugey précise que les différences de dépenses de personnel entre les communes citées et Branne sont énormes, qu'il sait que les agents sont là et que les élus sont contraints de faire avec, que cela affecte lourdement les dépenses de fonctionnement.
 M. Laffitte confirme que les charges sont effectivement supérieures par rapport aux repères des communes voisines, mais que sur des communes de strates identiques équivalentes à Branne, les chiffres correspondent et invite à une certaine prudence sur ce genre d'analyse.

Mme Bailly Ludrvine, DGS, procède à la lecture du compte administratif 2021.

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 37 132 72 € | | 345 893 84 € | | 383 026 56 € |
| Opérations de l'exercice | 133 871,28 € | 267 462 88 € | 1 014 241,70 € | 1 168 231 84 € | 1 148 112,98 € | 1 435 694 72 € |
| TOTAUX | 133 871,28 € | 304 595,60 € | 1 014 241,70 € | 1 514 125,68 € | 1 148 112,98 € | 1 818 721,28 € |
| Résultats de clôture | | 170 724,32 € | | 499 883,98 € | | 670 608,30 € |
| Restes à réaliser | 244 954,90 € | 43 572,20 € | 0 00 € | 0 00 € | 244 954,90 € | 43 572,20 € |
| TOTAUX CUMULES | 244 954,90 € | 214 296,52 € | 0 00 € | 499 883,98 € | 244 954,90 € | 714 180,50 € |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | 30 658,38 € | 0 00 € | 0 00 € | 499 883,98 € | 0 00 € | 469 225,60 € |

A la lecture du chapitre 012 – Charge de Personnel, M. Serge Maugey interroge M. Laffitte si le SGC de Coutras a un pouvoir d'intervention dans le cas où le Trésor Public juge suspectes les dépenses liées aux charges de personnel, référence à « l'affaire politico-financière impliquant Isabelle et Patrick Balkany de Levallois-Perret » et ses emplois pléthoriques.

M. Laffitte répond que lorsque les charges d'exploitation s'envolent et franchissent une zone d'alerte, effectivement le Trésor Public est tenu d'intervenir. Il précise que Branne ne rentre absolument pas dans ce cas de figure.

Mme Bailly précise également que tous les mois, l'ensemble des collectivités sont soumises à des contrôles sur les salaires.

Lecture faite du compte administratif 2021, Madame le Maire sort de la salle, Serge MAUGEY prend sa place pour procéder au vote du compte administratif 2021.

Abstentions : 1 de Didier Godfroy Contre : 0 Pour : 13

Le compte administratif 2021 est approuvé à la majorité.

Mme le Maire revient en salle de conseil municipal.

3/ Délibération de l'affectation du résultat 2021

M. Laffitte explique l'affectation du résultat 2021.

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 37 132,72 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 345 893,84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 133 591,60 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 153 990,14 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 244 954,90 €

En recettes pour un montant de : 43 572 20 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 30 658,38 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 30 658.38 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 469 225.60 €

Abstentions : 1 de Didier Godfroy Contre : 0 Pour : 14

4/ Vote des 2 Taxes 2022

Mme le Maire rappelle qu'il a été abordé lors d'une réunion d'équipe de préparation du budget, la décision d'augmenter ou pas les deux taxes 2022. Il a été convenu de ne pas augmenter les deux taxes 2022

M. Maugey Serge demande à M. Laffitte si est possible d'augmenter indéfiniment le taux des impôts ou s'il existe un seuil à ne pas dépasser.

M. Laffitte précise que le plafond à ne pas dépasser en 2022 est inscrit sur le tableau 1259 qui est de 108.90 pour le foncier bâti et 135.40 pour le foncier non bâti. Ces seuils sont fixés par le Parlement.

M. Gerville-Réache demande une précision sur les taux. Vu que la commune s'oriente vers le fait de ne pas augmenter les taux en 2022, l'administré aura-t-il malgré tout une augmentation sur sa feuille d'impôts

M. Laffitte et Mme Bailly répondent que c'est possible car non seulement les bases d'impositions sont majorées de fait de 3 ou 4%. De plus il y a également une part départementale qui est susceptible d'augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 41.69%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 65.41%

Abstentions : Contre : 0 Pour : 15

Mme Barat quitte la séance à 19h30.

5/ Vote du BP 2022

Mme Bailly donne lecture du budget primitif 2022.

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 630 176 €

Recettes : 1 630 176 €

Section d'investissement: Dépenses : 733 033 €

Recettes : 733 033 €

Total du Budget : 2 363 209 €

M. Didier Godfroy pose la question concernant les recettes d'investissement, présentant un document « tableau des subventions versées au canton des Coteaux de Dordogne ».

Figurent sur ce tableau des communes bénéficiant de subventions notamment en matière de voirie ou de Patrimoine.

Mme Bailly prend connaissance du document et explique qu'il s'agit là de la répartition du produit des amendes de police. Cette enveloppe financière correspond au produit des amendes dressées sur l'ensemble du territoire. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Les travaux concernés répondent à des exigences de sécurité routière

Par ailleurs, elle rappelle la pertinence d'avoir des devis courant septembre/octobre de l'année N afin de demander des subventions pour l'année N+1

Pour 2022, aucune nouvelle demande de subventions n'a pu être formulée car hors délai.

Concernant les subventions aux associations, il a été décidé d'allouer les sommes suivantes :

SUBVENTIONS 2022

| Nom de l'association | Bénévoles | Adhérents | Montant alloué en 2020 | Montant alloué 2021 | Montant demandé 2022 | Montant voté pour 2022 |
|---|-----------------|-----------|------------------------|---------------------|----------------------|--|
| Demandes retournées avant échéance | | | | | | |
| ACCA CHASSE | 3 | 18 | 300 € | 200 € | 200 € | se valent financent plus de subvention |
| ARESE EGLISE | 1 | | 300 € | 200 € | 500 € | 500 € |
| AUTOMNE JOYEUX CLUB DES AINES | 9 | 80 | 300 € | 200 € | 600 € | 200 € |
| BULLE DE SAVON MICRO CRECHE | 3 | 20 | 0 € | 200 € | 150 € | 200 € |
| FCVD CLUB FOOT | 19 | 147 | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 000 € |
| HAND BALL | 20 | | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 000 € |
| JEUNES SAPEURS POMPIERS | 6 | 13 | 100 € | 100 € | 0 € | 200 € |
| US BRANNE PING-PONG | 12 | 89 | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 500 € |
| POCLI | 25 + 2 salariés | 135 | 300 € | 200 € | 300 € | 200 € |
| Festivals Animations Branaises COMITE DES FETES | 80 | | 600 € | 1 000 € | 1 000 € | 500 € |
| APE ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES | 11 | 4 | 400 € | 200 € | 1 000 € | 200 € |
| FESTI EVASION PRATIQUE MUSICALE | 2 | 7 | 500 € | 0 € | 600 € | 0 € |
| TUTTI CHANT CHORALE | | 40 | 500 € | 0 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Demandes spontanées | | | | | | |
| GDEA33 Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Grande | | | | | 200 € | 0 € |
| RCWING CLUB CASTILLONNAIS | 25 | 45 | | | 0 € | voir si besoins prochains |

SUBVENTIONS 2022

| Demandes non retournées | | | | | | |
|--------------------------------|--|--|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| LE SERPENT DE JADE KUNG FU | | | 0 € | 0 € | 0 € | |
| KRAY MAGA | | | 0 € | 0 € | 0 € | |
| FNACA ANCIENS COMBATANTS | | | 0 € | 0 € | 0 € | |
| CLUB GYMNASTIQUE DE BRANNE | | | 0 € | 0 € | 0 € | |
| BADMINTON | | | 0 € | 0 € | 0 € | |
| TOTAL | | | 9 200,00 € | 6 800,00 € | 12 150,00 € | 6 500,00 € |

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme .le Maire et après en avoir délibéré comme suit :

Pour : 9

Contre : 4 (3 pouvoirs + 1 de D. Godfroy)

Abstention : 1 de Ph. Sarraute

Approuve le budget primitif 2022 pour un total équilibré de 2 363 209 €

6/ Questions diverses

Isabelle HENRY explique que si la commune souhaite acquérir le bus Visiocom, le conseil doit décider sur le modèle, avoir un Trafic plus rapidement qu'un Expert.
Il a été choisi un Trafic.

Laetitia GUEDES-FERNANDES explique qu'elle a fait réévaluer toutes les assurances de la commune (pas réalisé depuis 2017) ; elle attend les derniers devis mais constate déjà beaucoup de différences entre les diverses compagnies pour les mêmes garanties.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h26.